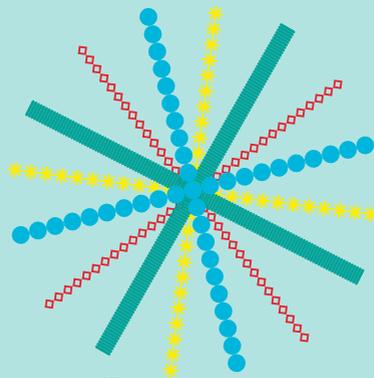




Présentation de l'Étoile et des modes de garde à Rennes pour les 0-3 ans



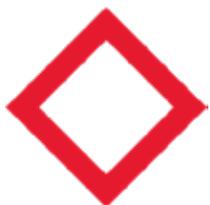
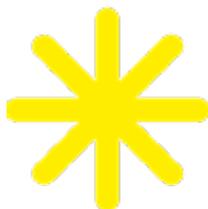
l'Étoile*

CENTRE INFO PETITE ENFANCE



monenfant.fr

 Ville de
RENNES



Sommaire

L'Étoile, c'est quoi ?	p 4
Informations pratiques	p 5
Les différents modes de garde à Rennes	p 7
→ Une assistante maternelle qui garde votre enfant chez elle	p 7
→ Une assistante maternelle qui garde votre enfant dans une MAM.....	p 8
→ Une garde à domicile	p 9
→ Une assistante maternelle de l'accueil familial	p 10
→ La crèche municipale.....	p 11
→ La crèche associative	p 11
→ La crèche parentale	p 12
→ La micro-crèche.....	p 12
→ La crèche d'entreprise	p 13
→ La halte-garderie	p 13
Comment déposer une demande de place en crèche municipale ou associative pour votre enfant ?	p 14

L'Étoile, c'est quoi ?

C'est un centre d'information pour la garde d'enfants.

- **Vous avez besoin de faire garder votre enfant ?**

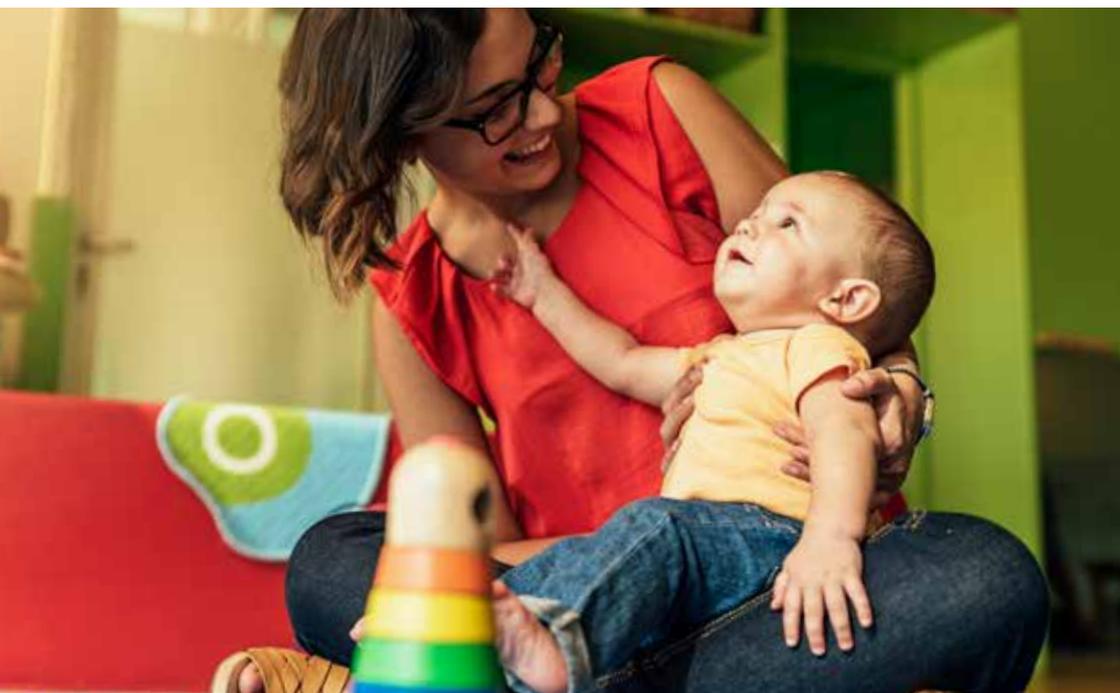
Si votre enfant a entre 0 et 3 ans
et que vous habitez à Rennes
ou que vous allez bientôt habiter Rennes,
l'Étoile peut vous aider.



L'Étoile, centre info petite enfance
2 rue Jacques Gabriel à Rennes



Pour toute demande d'information,
vous pouvez venir sur place
ou **appeler l'Étoile au 02 30 21 55 00**



Informations pratiques

• Jours et horaires d'ouverture



Le lundi

→ de 13h à 17h

Du mardi au vendredi

→ de 9h à 12h et de 13h à 17h

• Comment y aller ?



• En bus

Lignes **C1** **C4** **11** → arrêt place de Bretagne

Ligne **C6** → arrêts République ou la Criée

• En métro

Ligne **a** → arrêt République

Ligne **b** → arrêt Colombier ou Mabilais



À Rennes, il y a plusieurs modes de garde.

**Un mode de garde, c'est une solution
pour faire garder votre enfant.**

**L'Étoile peut vous aider à rechercher
votre mode de garde.**



Les différents modes de garde à Rennes

- **Une assistante maternelle qui garde votre enfant chez elle.**

L'assistante maternelle peut garder 4 enfants maximum en même temps.

C'est votre salariée.

En lui donnant votre enfant à garder, vous devenez son employeur.

Vous signez avec elle un contrat de travail.

Vous lui versez un salaire chaque mois.

L'Étoile peut vous aider dans les démarches.



La Caf, la Caisse d'allocation familiales, propose des aides financières.

N'hésitez pas à contacter la Caf pour vous renseigner : au 3230 ou sur caf.fr



• Une assistante maternelle qui garde votre enfant dans une MAM.

Une MAM est une maison d'assistantes maternelles.

Dans ce cas, les assistantes maternelles ne travaillent pas chez elles.

Chaque assistante maternelle peut garder 4 enfants maximum.

C'est votre salariée.

En lui donnant votre enfant à garder, vous devenez son employeur.

Vous signez avec elle un contrat de travail.

Vous lui versez un salaire chaque mois.

L'Étoile peut vous aider dans les démarches.



La Caf, la Caisse d'allocation familiales, propose des aides financières.

N'hésitez pas à contacter la Caf pour vous renseigner : au 3230 ou sur caf.fr



• Une garde à domicile

La garde à domicile s'occupe de votre enfant chez vous.

Elle peut être votre salariée.

Dans ce cas, vous devenez son employeur.

Elle peut aussi être la salariée d'une entreprise de services.

Dans ce cas, l'entreprise est son employeur.

L'Étoile peut vous aider dans les démarches.



La Caf, la Caisse d'allocation familiales, propose des aides financières.

N'hésitez pas à contacter la Caf pour vous renseigner : au 3230 ou sur caf.fr

Pour trouver une assistante maternelle ou une garde à domicile, vous pouvez appeler l'Étoile au 📞 **02 30 21 55 00**.

Vous pouvez avoir les informations sur les sites internet

→ www.monenfant.fr

→ www.assistantsmaternels35.fr

→ www.servicealapersonne.gouv.fr

→ www.franceemploiadomicile.fr



● Une assistante maternelle de l'accueil familial

Elle est salariée de la Ville de Rennes.

L'assistante maternelle peut s'occuper de 3 enfants maximum.

Elle garde les enfants chez elle.

Elle va dans une crèche municipale 2 fois par semaine.

Votre enfant rencontre d'autres enfants pendant des activités.

* **Pour faire une demande de place en accueil familial, vous devez appeler l'Étoile au  02 30 21 55 00.**



● La crèche municipale

La crèche municipale est un établissement de la Ville de Rennes.

Elle accueille entre 42 et 64 enfants.

Les enfants sont répartis en petits groupes.

* **Pour faire une demande de place, vous devez appeler l'Étoile au  02 30 21 55 00.**

● La crèche associative

La crèche associative accueille jusqu'à 60 enfants.

Les parents peuvent aider la crèche dans différentes missions. Par exemple : le ménage, l'informatique, les fêtes...

* **Pour faire une demande de place, vous devez appeler l'Étoile au  02 30 21 55 00.**



● La crèche parentale

La crèche parentale accueille 25 enfants maximum.

Les parents font partie de l'association.

Ils aident les professionnels pour différentes missions :

- L'accueil et les activités des enfants
- Les courses, le ménage ou le jardinage...

Pour faire une demande de place,

Il faut appeler directement les crèches parentales.

* **La liste et les numéros de téléphone sont sur le site internet www.monenfant.fr**

* **Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez appeler l'Étoile au  02 30 21 55 00.**

● La micro-crèche

La micro-crèche accueille 12 enfants maximum.

Pour faire une demande de place,

il faut appeler directement les micro-crèches.

* **La liste et les numéros de téléphone sont sur le site internet www.monenfant.fr**

* **Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez appeler l'Étoile au  02 30 21 55 00.**



● La crèche d'entreprise

Si vous travaillez, votre employeur a peut-être réservé des places dans une crèche d'entreprise.

Vous pouvez lui demander.

- * La liste et les numéros de téléphone sont sur le site internet www.monenfant.fr
- * Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez appeler l'Étoile au 📞 02 30 21 55 00.

● La halte-garderie

La halte-garderie accueille les enfants le matin ou l'après-midi, 1, 2 ou 3 fois par semaine.

Pour faire une demande de place, il faut appeler directement les halte-garderies.

- * La liste et les numéros de téléphone sont sur le site internet www.monenfant.fr
- * Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez appeler l'Étoile au 📞 02 30 21 55 00.



Comment déposer une demande de place en crèche municipale ou associative pour votre enfant ?

- Appelez l'Étoile au 📞 02 30 21 55 00.
- Prenez rendez-vous.
- Le jour du rendez-vous, vous apportez :
 - Votre pièce d'identité
et celle de l'autre parent si vous êtes en couple
 - Un document avec votre adresse
par exemple une facture d'électricité,
d'eau ou de téléphone,
 - Une attestation de quotient familial Caf ou MSA
 - Selon votre situation,
votre bulletin de salaire
ou attestation de formation
ou attestation de France Travail
ou déclaration URSSAF
- L'Étoile enregistre votre demande de place.



**Quand des places sont disponibles,
votre demande est étudiée.**

• **Si vous obtenez une place et que vous l'acceptez :**

- La responsable de la crèche vous appelle
- Elle vous donne un rendez-vous
- Lors du rendez-vous,
vous signez un contrat d'accueil avec la crèche

• **Si vous n'obtenez pas de place :**

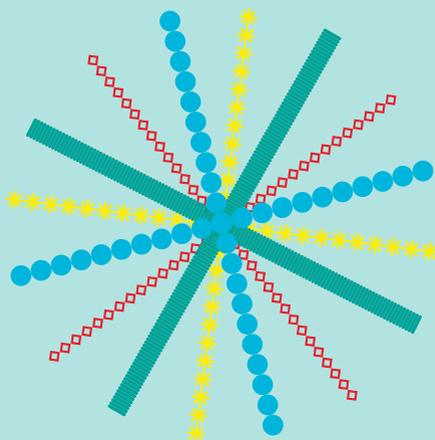
- L'Étoile garde votre demande
- En juin et en décembre,
l'Étoile vous envoie un mail
pour savoir si vous voulez garder votre demande

**Vous devez prévenir l'Étoile
si votre situation familiale ou professionnelle change.**

Textes • L'Étoile, Direction petite enfance et Aurélie Chasles
Méthode • Aurélie Chasles



Document en
Facile à lire et à comprendre



l'Étoile
CENTRE INFO PETITE ENFANCE